

---

## *Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR Grace & Priuilege du Roy il est permis à Sebastien Cramoisy, Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy, d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé, *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année mil six cens trente cinq. Enuoyée au R. P. Prouincial de la Compagnie de Iesus en la Prouince de France. Par le Pere Paulle leune de la mesme Compagnie, Superieur de la Residence de Kebec:* & ce pendant le temps & espace de cinq années consécutiues. Auec defences à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, sous pre-  
texte de desguisement, ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege. Donnée à Paris le douziesme Ianuier, mil six cens trente six.

Par le Roy en son Conseil.

VICTON.